

La Conférence de Kyoto et la prévention des risques climatiques : un point de vue d'économistes

Un appel d'économistes en faveur de l'environnement

Le dernier Sommet de la Terre s'est achevé sur une absence d'accord entre pays industrialisés. Cet échec augure mal de la Conférence de Kyoto (décembre 1997) où les pays signataires de la Convention Climat devraient adopter un protocole juridiquement contraignant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La situation est d'autant plus sérieuse que le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), rédigé par plusieurs centaines de scientifiques du monde entier a conclu « qu'un faisceau d'éléments suggère qu'il y a une influence perceptible de l'homme sur le climat global ». Ce rapport, accepté en 1996 par tous les pays membres de l'assemblée générale du Giec, a justifié le lancement d'actions de prévention significatives.

Économistes, nous mesurons les bouleversements qu'un changement climatique comporterait à terme pour l'économie, les sociétés et l'équilibre de la planète, de même que nous mesurons les contraintes qu'imposent aujourd'hui le chômage, la compétition économique et les disparités de développement. Nous savons que les arbitrages sont délicats. Le bien-être des générations futures peut être affecté si les alertes des scientifiques sont négligées, mais des sacrifices excessifs ne sauraient être imposés aux générations actuelles au nom de risques dont l'ampleur est encore controversée.

Toutefois ni l'argument du réalisme économique ni la complexité du problème ne sauraient justifier l'inaction. D'une part, l'inertie des systèmes économiques et techniques et des systèmes naturels est telle que tout retard dans les décisions peut entraîner des coûts très importants à l'avenir, qu'il s'agisse de coûts d'adaptation ou de ceux qu'engendrerait une accélération dans l'urgence de la baisse des émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, il y a un consensus pour considérer que des politiques bien conçues de réduction des émissions ne devraient pas porter atteinte aux niveaux de vie actuels. Ce consensus s'appuie sur trois séries d'observations.

– Une politique appropriée de prévention des risques climatiques stimulera des évolutions en matière d'innovation technologique, de modes de consommation et de dynamiques d'usage des sols. Favorables à la qualité de l'environnement local, ces évolutions pourraient générer une meilleure productivité et une croissance plus équilibrée.

– Toute politique efficace doit mobiliser une multiplicité d'acteurs dans un contexte où les solutions techniques les plus appropriées ne peuvent être déterminées a priori sans risque d'arbitraire. Il est donc souhaitable, dans des économies de marché, d'afficher des signaux économiques progressifs qui soient à

la fois clairs, prévisibles et crédibles. Écotaxes, permis d'émissions négociables, réformes des mécanismes de financement public sont les outils nécessaires pour impulser, coordonner et démultiplier les initiatives. Combinés aux mesures de soutien à la formation et à l'information, et au financement de la R&D, ils donneront la flexibilité nécessaire aux adaptations des acteurs, et fourniront le cadre, éventuellement, à des engagements volontaires de la part de l'industrie.

– Le recours à des instruments économiques incitatifs créera des synergies entre la politique environnementale et la politique économique générale. Les revenus d'écotaxes ou de permis d'émissions négociables peuvent en effet être utilisés pour réduire les prélèvements obligatoires les plus pénalisants pour l'activité économique et l'emploi.

La France peut s'engager avec profit dans une telle direction mais une coordination à l'échelle de l'Europe et de l'OCDE s'impose pour éviter de graves distorsions de concurrence et multiplier les effets positifs de ces politiques. C'est pourquoi nous appelons le gouvernement français à prendre une initiative internationale pour une politique active de prévention des risques climatiques planétaires qui s'appuie sur un recours coordonné aux instruments économiques. ■

MICHEL AGLIETTA, professeur à l'université Paris-X

JEAN-PASCAL BENASSY, directeur de recherche CNRS

ROBERT BOYER, directeur de recherche CNRS, directeur d'études à l'EHESS

JACQUES CREMER, directeur de recherche CNRS, professeur à l'École polytechnique

PATRICK CRIQUI, directeur de recherche CNRS

GÉRARD DEBREU, professeur à Berkeley, prix Nobel d'économie

DOMINIQUE FINON, directeur de recherche CNRS

PIERRE-NOËL GIRAUD, professeur à l'École des mines

OLIVIER GODARD, directeur de recherche CNRS

ROGER GUESNERIE, directeur de recherche CNRS, directeur d'études à l'EHESS

CLAUDE HENRY, directeur de recherche CNRS, professeur à l'École polytechnique

JEAN-CHARLES HOURCADE, directeur de recherche CNRS, membre du Comité national de la recherche

JEAN-JACQUES LAFFONT, professeur à l'université Toulouse-I

JACQUES LESOURNE, professeur au Conservatoire national des arts et métiers

EDMOND MALINVAUD, professeur au Collège de France

IGNACY SACHS, directeur d'études à l'EHESS